Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 43 (1986)

Heft: 1

Artikel: La parole est à l'arbitre de basketball

Autor: Wirthner, Martine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998395

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fait également sentir dans les autres tournois, pratiquement toujours, on l'imagine, au détriment de la belle escrime.
Au milieu de tout cela, il y a l'arbitre...

Mission

Analyser les passes d'armes et donner sa décision en toute équité.
Faire régner l'ordre et assurer le bon déroulement des combats.

Qualités requises

Beaucoup de flegme et de maîtrise de soi.
Une concentration à toute épreuve, et cela durant trois à quatre heures par jour. Une intégrité parfaite.
Une imperméabilité totale aux pressions qui peuvent être exercées sur lui.

Reconnaissance des mérites

L'arbitre est le véritable moteur de la compétition: sans lui, il est pratiquement impossible d'organiser un tournoi dans de bonnes conditions. Si l'organisateur peut se passer d'arbitres au niveau des premiers tours d'une compétition à l'épée, où seule la matérialisation de la touche compte, il n'en va pas de même au fleuret, où chaque action doit être disséquée, analysée et jugée dans le respect du règlement international.
En Suisse, les organisateurs de compétitions à l'épée trouvent facilement des arbitres qualifiés pour diriger un combat. Hélas, ceux de tournois au fleuret n'ont pas cette chance. Dans ces deux dernières armes, l'analyse de la passe d'arme est prédominante, et il est pratiquement impossible d'être un bon juge si l'on n'a pas soi-même pratiqué. Je tente de m'expliquer: chaque passe d'arme relève de l'intention des escrimeurs, et celle-ci est directement liée à la tactique adoptée; si bien que la même action est interprétée par un juge comme de seconde intention, donc parfaitement en accord avec le règlement, et par un autre comme désespérée, donc contraire au même règlement.
Je connais des juges qui n'ont pratiquement jamais de problèmes sur les pistes, et d'autres qui sont en permanente contradiction dans leurs décisions. L'essentiel, pour un juge, est de toujours donner le même verdict sur la même action, et ceci, il doit le «sentir», comme il doit «sentir» l'intention des escrimeurs.
Je termine en lançant un cri d'appel: l'escrime a besoin de bons juges; les «cadres» qui quittent la scène nationale ou internationale devraient s'en souvenir et aider les organisateurs, dont la mission s'avère de plus en plus difficile. Ils en retireraient certainement une grande satisfaction personnelle, si ce n'est pécuniaire...
L'arbitrage est une «vocation». Quel plaisir, pour le «bon juge», de savoir qu'il est respecté dans ses décisions! ■

La parole est à l'arbitre de basketball

Martine Wirthner, psychologue et membre de la section de basketball du LS

Chaque club de basketball doit disposer d'arbitres. Celui dont il est question ici est l'un des deux qui représentent le Lausanne-Sports. Martine Wirthner lui a posé quelques questions, et les réponses qu'elle a obtenues nous en apprennent un peu plus sur cette difficile et pourtant indispensable activité. (Y. J.)

La première question que je lui ai posée, certes banale, est néanmoins la première qui vient à l'esprit:

Pourquoi devient-on arbitre?

En général, ceux qui ont cette idée l'ont en fait très jeune. Moi, j'avais un peu plus de 15 ans (limite d'âge). Je me rendais compte que, pour des raisons diverses, je ne pourrais jamais jouer dans une ligue supérieure. Je n'avais pas, non plus, l'envie ni la possibilité de jouer et de m'entraîner beaucoup et souvent. Cependant, j'étais pris par le basket et j'aimais ce sport. Etre arbitre, c'est une manière d'appartenir au basket en y gardant une place marginale, certes, mais active tout de même. Et puis, pourquoi le nier, encore à l'école ou en apprentissage, il est toujours bon de se faire un peu d'argent!

Comment devient-on arbitre?

D'abord, il faut suivre un cours d'une vingtaine d'heures, comportant théorie et pratique, de même qu'un examen final. Si on le réussit, il est possible d'arbitrer les matches du championnat cantonal, en commençant par les ligues inférieures. En général, on a alors envie de devenir arbitre des ligues supérieures. Pour cela, il faut faire partie des candidats que la commission des arbitres de l'Association cantonale propose (elle choisit des jeunes de moins de 25 ans). A ce stade, on passe à nouveau des examens, mais aussi des tests physiques. La réussite de cette étape permet d'arbitrer dans le cadre du championnat régional.
Dès lors, la promotion dépend des prestations fournies. Celles-ci font l'objet de rapports établis par les experts de la Fédération suisse de basketball amateur. S'ils sont «bons», on obtient l'autorisation d'arbitrer les rencontres du championnat national.

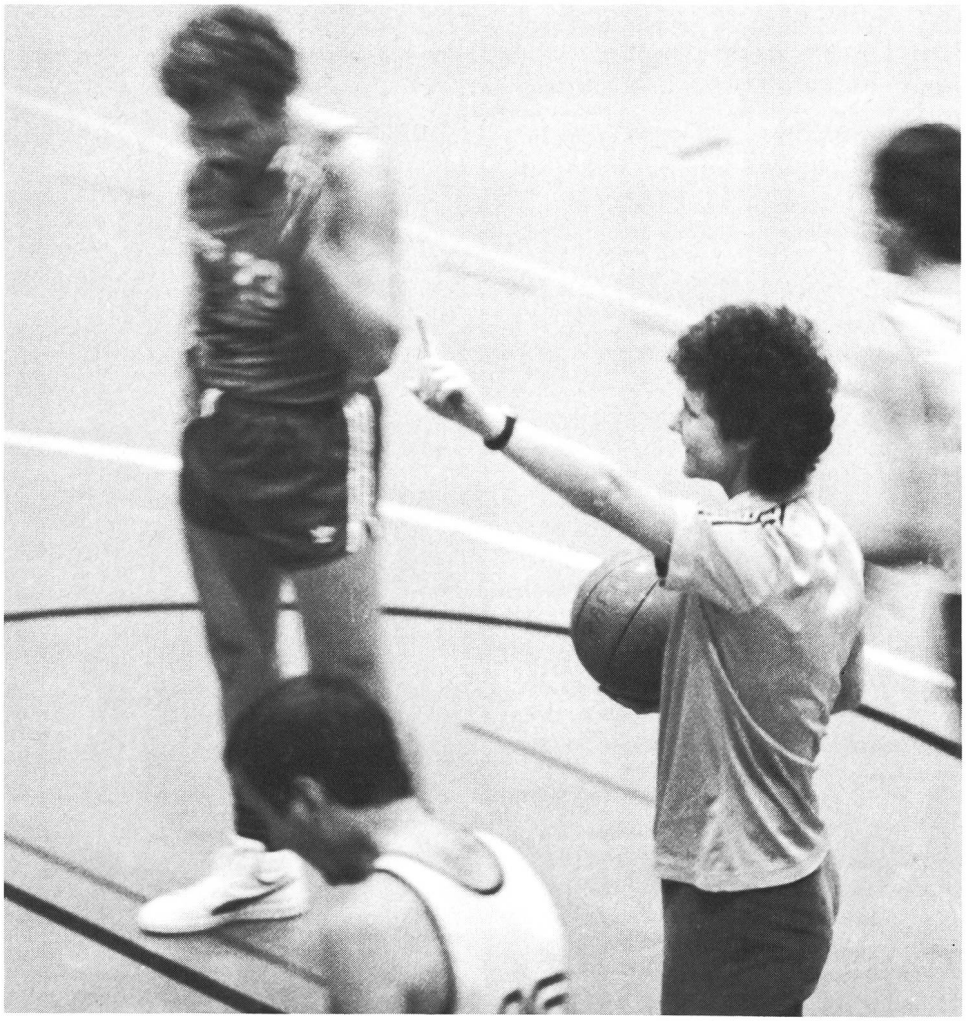

L'homme aux gestes...

Marcher Rotation des poings	**Dribble irrégulier** Mouvement de taper	**Entre deux** Pouces en haut	**Passage en force** Poing fermé frappant la main ouverte	**Double faute** Agiter les poings
Faute personnelle sans lancers-francs Doigt pointé vers la ligne de touche	**Faute pénalisée par lancers-francs** Doigts pointés vers la ligne de lancers-francs	**Faute personnelle** Poing fermé	**Faute intentionnelle** Prendre le poignet	**Infraction à la règle des 3 sec.** Doigts de côté
Panier annulé Mouvement de ciseaux	**Remplacement de joueur** Avant-bras croisés	**Temps mort d'officiels** Main ouverte, face à la table	**Faute technique** Les deux mains ouvertes en forme de T	**Temps mort accordé** Main et doigt en forme de T

L'ambition aidant, quelques-uns entrevoient la possibilité de devenir arbitres internationaux. Des cours sont organisés tous les deux ans, à cet effet, dans une région d'Europe. Ils sont ouverts à des arbitres de Ligue nationale A. Mais attention: les fédérations nationales trient les candidats!
La fin du cours débouche sur un examen pratique (arbitrer une partie de match), suivi d'un examen oral sur certaines situations du match qu'on vient d'arbitrer.

Quelle signification particulière y a-t-il à être «arbitre de club»?

On peut toujours craindre qu'il y ait pénurie d'arbitres. Dans le canton de Vaud, l'Association de basket a donc décidé que chaque club devait disposer d'un nombre d'arbitres proportionnel au nombre d'équipes du club. Ainsi, par exemple, le Lausanne-Sports (4 équipes, jusqu'ici), compte deux arbitres à lui. Grâce à cette obligation, les responsables du club ont le souci d'encourager la formation.

Certains clubs, surtout ceux qui comptent beaucoup d'équipes de filles, n'ont pas la vie facile sur ce point.

Un arbitre doit-il être très disponible? Dans quelles conditions travaille-t-il?

Il y a actuellement un ralentissement du rythme de travail; je suis pris, en général, une fois par semaine en plus du samedi. Il y a quelques années, j'arbitrais deux fois par semaine plus le samedi. Au plan international, la fréquence des arbitrages varie selon la disponibilité de chacun. Il ne faut pas oublier qu'un match international prend trois jours, car il faut se trouver sur place dès la veille de la rencontre. Quant à l'arbitrage proprement dit, il pose pratiquement les mêmes exigences au niveau international que national, en ce qui concerne l'engagement physique, surtout, alors que, techniquement, la barre est placée beaucoup plus haut.

Y a-t-il toujours deux arbitres par match et est-ce une condition obligatoire?

Le règlement voudrait qu'il y ait toujours deux arbitres par match. En raison du coût, ce point ne peut être systématiquement observé. Ainsi, pour les matches de 5e ligue masculine, de 2e ligue féminine et certains de 1re ligue féminine, on ne fait appel qu'à un arbitre. Il en va de même pour les matches de cadets et d'écoliers.

Quelles sont les satisfactions que connaît un arbitre?

Faire partie du spectacle, lorsqu'il est bon, donne une grande satisfaction. Les joueurs s'inquiètent du score, c'est normal. L'arbitre, pas du tout. Ce qu'il apprécie, c'est de participer à un match de bonne qualité, entre deux équipes si possible d'égale valeur, qui jouent bien techniquement et qui ne commettent pas trop de fautes. On est aussi heureux si l'on sent, si l'on sait que l'on a bien arbitré. Mais tout ceci est très intérieur. L'arbitre arrive, il repart, on l'a à peine vu si tout s'est bien passé. Alors que le bon joueur se fait très vite remarquer, le bon arbitre, lui, passe inaperçu. ■